

ORGANISATION DES FORMATIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES

Sous-critère 3.1 — Document mis à jour le 5 octobre 2026

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation. Le parcours proposé permet de progresser dans la formation pour amener l'élève en situation de réussite aux examens du permis de conduire. En signant le contrat de formation à la conduite et à la sécurité routière, l'élève s'engage à suivre le parcours de formation.

1. La formation théorique

A) En présentiel, dans les locaux de l'auto-école (58 boulevard Jean Jaurès, Joué-lès-Tours)

- **Entraînement au code en accès libre, sans rendez-vous**, dans la salle de code, aux horaires d'ouverture de la salle : lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h ; mardi et jeudi de 9h30 à 11h30.
- **Séances de code avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière** : tous les mercredis à 14h, 15h, 16h, 17h et 18h (séances d'une heure ; possibilité de réserver 2 heures d'affilée). Réservation au bureau, par mail, par téléphone au 02 34 53 57 59 ou sur l'application élève « Mon Permis Zen 2 ».
- **Thèmes abordés** : la circulation routière ; le conducteur ; la route ; les autres usagers ; les notions diverses et les premiers secours ; prendre et quitter son véhicule ; la mécanique et les équipements ; la sécurité du passager et du véhicule ; l'environnement.
- **Tests d'évaluation** : séries de 40 questions conformes à l'examen du code de la route, en salle de code. À l'issue de la correction, un enseignant de la conduite répond aux questions de l'élève.

B) En distanciel

L'élève s'entraîne où il veut, 24 h/24, sur la plateforme en ligne **Codes Rousseau** (cours, tests illimités, examens blancs et suivi de progression), dont l'accès est inclus dans sa formule.

C) Rendez-vous pédagogiques de la conduite accompagnée (AAC)

Les élèves en apprentissage anticipé de la conduite suivent, en plus de la formation initiale, un rendez-vous préalable de 2 heures avec leur accompagnateur, puis trois rendez-vous pédagogiques : un rendez-vous pratique en voiture avec l'accompagnateur (environ 1 000 km), un rendez-vous théorique en salle en petit groupe avec les accompagnateurs (environ 2 000 km), puis un second rendez-vous pratique en voiture (environ 3 000 km). Ces rendez-vous ont lieu sur rendez-vous, avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

2. La formation pratique

- **Évaluation préalable** avant l'entrée en formation, sur simulateur (45 à 60 minutes) ou en voiture (45 à 60 minutes). Elle permet de proposer un volume de formation adapté ; un devis et un contrat sont ensuite établis.
- **Catégorie B – voiture** : formation individuelle, en voiture à double commande — Volkswagen Polo (boîte manuelle) ou Škoda Fabia (boîte automatique). Pendant la phase pratique, l'élève est amené à circuler en ville, en rase campagne, sur autoroute et de nuit (leçons prises en hiver).

- **Horaires de conduite**, sur prise de rendez-vous : du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 20h ; le samedi de 8h à 17h.
- **Écoute pédagogique** : pendant qu'un élève conduit, un autre élève peut l'observer, écouter les explications et les conseils de l'enseignant et participer activement en faisant part de ses observations et de ses réflexions.
- **Bilans de compétences et examen blanc** en cours et en fin de formation (voir le document sur les évaluations, sous-critère 3.3).
- **Accompagnement à l'examen pratique** par un enseignant de l'auto-école.

3. Accueil et renseignements

Bureau ouvert : lundi 14h – 18h30 ; mardi 9h30 – 11h30 ; mercredi 14h – 18h30 ; jeudi 9h30 – 11h30 ; vendredi 14h – 18h30 ; fermé le samedi et le dimanche.

Téléphone : 02 34 53 57 59 — auto-ecole-guepard@hotmail.fr

Les jours, horaires et thématiques sont également portés à la connaissance des élèves par affichage dans les locaux de l'auto-école.